



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, lundi 29 novembre 2021

### Élections à la chambre des métiers et de l'artisanat

Les élections à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) se déroulent en Guyane du 24 novembre au 7 décembre.

Le vote est électronique ou par correspondance. À cet effet, le matériel de vote a été envoyé aux électeurs.

Il est rappelé aux artisans inscrits sur les listes électorales de la CMA, qui n'auraient pas reçu le matériel de vote ou qui l'auraient perdu, qu'ils peuvent faire une demande de matériel de vote de substitution.

Cette demande doit être faite prioritairement auprès de la CMA en envoyant un courriel à l'adresse suivante avec une pièce d'identité en pièce jointe : [electionscma@cma-guyane.fr](mailto:electionscma@cma-guyane.fr)

Si vous n'avez pas voté, votre numéro d'électeur vous sera indiqué par retour de courriel. Vous pourrez alors envoyer les documents suivants sur l'adresse : [electionscma@cma-guyane.fr](mailto:electionscma@cma-guyane.fr)

- un courrier signé et scanné de votre demande de matériel de vote de substitution, sur lequel sera indiqué :
  - votre identité : nom, prénom et date de naissance
  - votre numéro d'électeur
- la copie de votre carte d'identité ou passeport
- l'adresse courriel sur laquelle sera envoyée le matériel de substitution. Cette adresse doit être soit une adresse courriel personnelle nominative, soit une adresse courriel professionnelle nominative (exemples : [m.dupont@opérateurs.fr](mailto:m.dupont@opérateurs.fr) ou [m.dupont@entreprise.com](mailto:m.dupont@entreprise.com) , etc.)

À réception de votre demande, des contrôles seront effectués par la préfecture et un nouveau matériel de vote pourra vous être attribué par voie électronique.

### Contact presse

#### Service Régional de la Communication Interministérielle

[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)  
[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)